



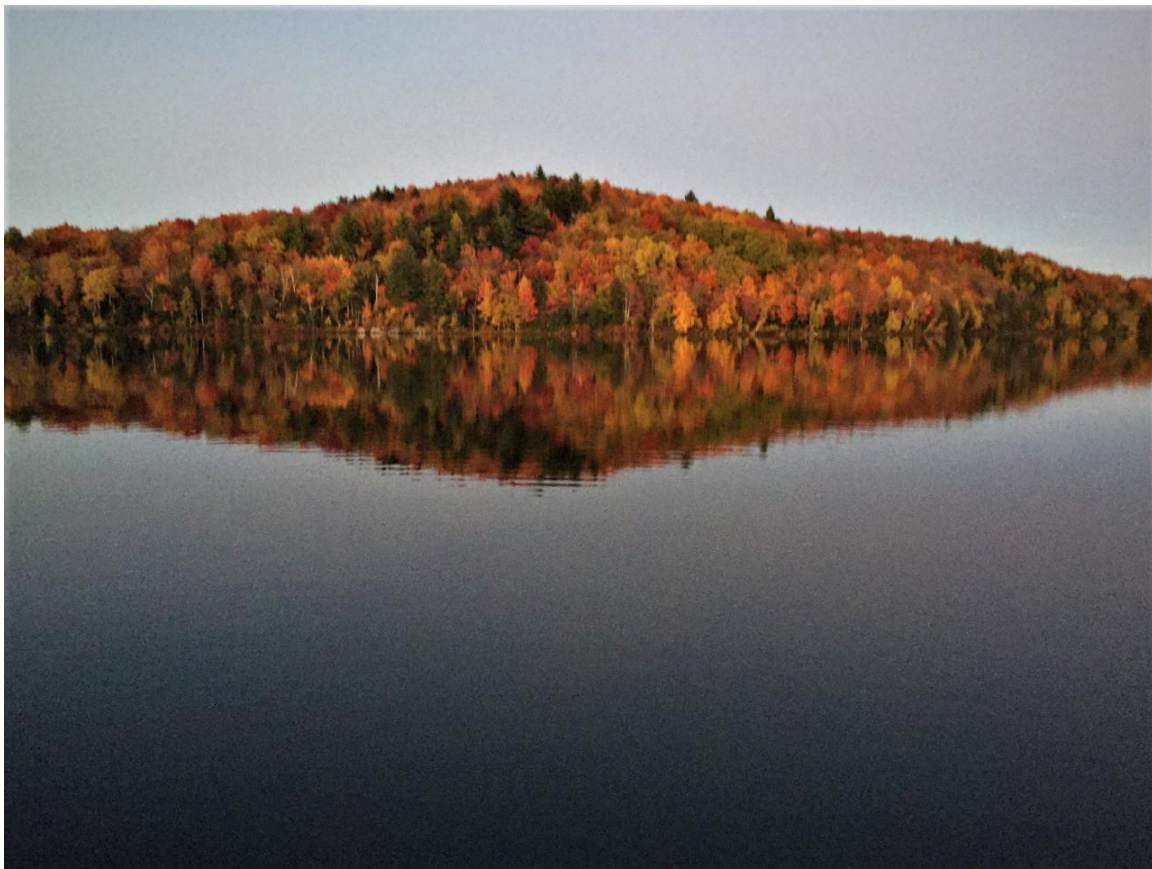
496, Chemin Perras
Racine QC J0E 1Y0

450 532-2249

lacpeb.info@gmail.com

Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)



Le lac Brais, un environnement à protéger

Le 23 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Introduction	4
Partie 1- Présentation de L'Association des citoyens voués à la protection de l'environnement et du lac Brais (LACPEB)	5
Partie 2- Principaux travaux de l'association	6
Partie 3- Pertinence de la collaboration	8
Partie 4- Le projet	10
Rappel des aménagements et observations	10
Résultats d'un sondage auprès des membres	13
Partie 5- Recommandations	15
Conclusion	17
Références	17
Photos	
Lac Brais en automne (Monique Lachapelle)	page titre
Lac Brais au printemps (Louise Paradis)	fin du document

AVANT PROPOS

D'entrée de jeu, notre association s'inscrit sous la bannière d'un éventuel collaborateur quant aux visées de la préservation du territoire affectant l'ensemble du bassin versant du lac Brais.

Tel que mentionné dans le document PR3.1 État des connaissances, le nom du lac Brais « est présent sur les cartes depuis au moins 1917. Il semble que le premier habitant à s'être établi dans le secteur du lac ait été Amable Brais, qui aurait acheté un lot (le 16) de la British American Land Company le 30 décembre 1885. » (p.144),

Depuis ce moment, différentes transactions ont contribué au développement de propriétés résidentielles ou de villégiature de même qu'à l'arrivée de différentes familles qui, encore aujourd'hui, veillent à la protection et à la mise en valeur de ce patrimoine.

Selon les us et coutumes ainsi que selon les règles environnementales reconnues à l'époque, les vocations agricoles, de villégiature et à caractère social se sont développées progressivement. Aujourd'hui encore, nous pouvons nous réjouir du maintien d'un environnement prisé dont les résidents à proximité peuvent profiter; le projet en cours contribuera à le démocratiser encore plus.

Toutefois, le défi de préservation de cet environnement est grand car les activités humaines et commerciales de même que les changements climatiques le rendront encore plus fragile et vulnérable. Le projet d'agrandissement des limites du parc national du Mont-Orford pourrait ajouter à ces facteurs de changement tout comme il pourrait contribuer à sa préservation et même à son amélioration.

Dans ce contexte, les membres de notre association sont ouverts à une contribution aux orientations de préservation et de protection réelles et exprimées dans le cadre du projet mentionné en titre.

INTRODUCTION

Le lac Brais est situé dans la municipalité de Racine et une grande partie de ses rives sont contiguës au projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford; des aménagements sont prévus dans son environnement. L'Association des citoyens vouée à la protection de l'environnement et du lac Brais (LACPEB) se sent donc particulièrement interpellée par le projet à l'étude.

Au printemps 2020, un citoyen résidant au pourtour du lac et membre du Comité d'environnement de la municipalité, prend connaissance des travaux en cours au Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MLCCFP) et à la Société des établissements de plein air et des parcs (Sépaq) à propos du projet d'agrandissement et des aménagements planifiés. De plus, il apprend que des membres d'associations de riverains, concernés par l'agrandissement, ont été rencontrés et possèdent l'information à propos de leur lac. Comme il n'y a pas d'association au lac Brais, personne n'a reçu d'information.

Compte tenu de l'importance de ce projet et des répercussions éventuelles sur la qualité de l'eau du lac et sur celle de la qualité de vie des citoyens habitant dans son environnement immédiat, des démarches sont entreprises pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Après discussions avec des représentants du MLCCFP et de la Sépaq, une première rencontre virtuelle, tenue le 16 juin 2020, permet d'informer plusieurs citoyens. Deux (2) autres rencontres virtuelles avec les représentants du MLCCFP et de la Sépaq, les 20 octobre 2020 et 7 avril 2022, permettent de faire le point et de commenter les aménagements prévus à ce moment de la consultation.

Ce mémoire comporte cinq (5) parties : 1) une présentation de l'association, 2) les principaux travaux de l'association, 3) la pertinence de la collaboration entre les parties concernées, 4) les observations de l'association face au projet d'agrandissement et à ses aménagements et enfin 5) les recommandations de l'association.

PARTIE 1

Présentation de LACPEB

L'Association des citoyens voués à la protection de l'environnement et du lac Brais (LACPEB) est un organisme sans but lucratif incorporé légalement en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies de la province de Québec le 31 juillet 2020 sous le matricule 1175642538.

Selon les principes fondamentaux définis dans les Statuts et règlements (octobre 2020), LACPEB se veut autonome dans ses orientations et dans sa gestion. La démocratie, la transparence, le respect et le partage sont au cœur de ses préoccupations. Ces valeurs se reflètent tant dans ses structures décisionnelles que dans son fonctionnement. L'association veut agir en considérant le développement durable pour les générations à venir. Les membres agissent en bon citoyen, entre eux et envers les organismes publics et privés de l'environnement. Vivre, protéger, respecter, telles sont les valeurs reflétées par l'image de marque de LACPEB.

Les objectifs de l'association sont de protéger la qualité de l'eau du lac et de son environnement; de favoriser la qualité de vie pour l'ensemble des citoyens du lac Brais; d'appuyer et de soutenir les citoyens qui en sont membres et de les représenter auprès des instances municipales, régionales, provinciales et fédérales ainsi qu'auprès des associations et des regroupements qui ont à cœur la qualité de l'eau et de leur environnement.

Les statuts et règlements de l'association permettent trois catégories de membres: les membres réguliers et les membres corporatifs ayant le droit de vote, les membres amis ayant droit à toute l'information, à la participation à toutes les activités de l'organisme mais sans droit de vote.

Un membre régulier doit être propriétaire ou habiter dans l'environnement immédiat du lac Brais tel que décrit aux statuts et règlements. Un membre corporatif est un représentant dûment mandaté par un regroupement, une association ou une entreprise profitant du lac Brais ou de ses installations, alors qu'un membre ami est celui qui ne correspond pas à la catégorie de membre régulier ou de membre corporatif mais désire contribuer aux objectifs de l'association.

PARTIE 2

Principaux travaux de l'association

Cette section présente les différents travaux de LACPEB et les collaborations tissées depuis sa fondation.

Mentionnons d'entrée de jeu que la Municipalité de Racine soutient une partie des travaux de l'association depuis sa création. LACPEB se veut un partenaire de la municipalité pour tout ce qui peut toucher de près à la qualité du lac, de son environnement et à la qualité de vie des résidents. Une présence est assurée aux réunions du Conseil municipal, plus spécifiquement lorsque des points à l'ordre du jour touchent l'environnement en général et le lac Brais plus particulièrement. L'association entretient des communications régulières avec les représentants municipaux.

Membre du RAPPEL¹ depuis 2020, LACPEB a procédé, avec sa collaboration, à des analyses de l'eau du lac à deux endroits (partie est et ouest), à plusieurs reprises. En 2020, le RAPPEL a aussi effectué l'identification des plantes aquatiques présentes dans le lac en vue d'en informer les membres de l'association et de débiter un suivi de la propagation de ces plantes. De plus, LACPEB a pu bénéficier de la collaboration de la professeure émérite, Dre Dolors Planas, membre du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui est à l'origine de la restauration du lac Bromont; madame Planas a rencontré les membres de l'association lors de l'assemblée générale en 2020 afin de leur faire part de son analyse de l'état du lac.

Selon le rapport de suivi de la qualité de l'eau du lac Brais demandé par LACPEB et réalisé par le RAPPEL (2023), « Les résultats du suivi de la qualité de l'eau dans les zones plus profondes montrent que le lac Brais est potentiellement à un **état de vieillissement intermédiaire**. Les niveaux de phosphore et chlorophylle *a* indiquent que le lac est légèrement enrichi et productif. Toutefois, plusieurs années de suivi seront nécessaires afin de confirmer cette tendance » (p.14).

Malgré le fait que le lac semble exempt de plantes aquatiques exotiques envahissantes, plusieurs variétés indigènes y croissent et l'une d'elles inquiète particulièrement dû à sa prolifération (Myriophylle à fleurs alternes). Une attention particulière sera donc apportée à ce phénomène au cours des prochaines années. En outre, la présence de Renouée japonaise sur la rive ouest du lac et dans l'environnement immédiat est préoccupante, d'autant plus qu'avec le réchauffement climatique, les semences arriveront de plus en plus à maturité.

¹ Regroupement des associations pour la protection de l'environnement et des bassins versants

Ces travaux montrent que lac Brais est en processus de vieillissement; le lac est encore relativement protégé mais reste un écosystème sensible. Les travaux de l'association sont récents et il faudra un suivi plus complet et beaucoup plus global (entre autres, la vérification de la qualité de l'eau des tributaires, de la transparence et de la température de l'eau). Des analyses plus fréquentes au cours de différentes saisons et de plusieurs années subséquentes permettront une meilleure connaissance de l'état du lac.

Le lac Brais est alimenté principalement par trois tributaires; avec le réchauffement climatique, des périodes de sécheresse y sont observées régulièrement rendant l'alimentation en eau pour le lac de plus en plus difficile. Les résidents constatent que le niveau du lac baisse depuis quelques années et que l'eau se réchauffe de plus en plus. Ils observent aussi que la truite, qui frayait dans l'un des tributaires, a laissé sa place à la carpe....

Des analyses de l'eau de ces trois tributaires ont fait l'objet d'une attention particulière en 2022, révélant une problématique spécifique pour l'un d'eux : selon le rapport du RAPPEL (2023) un dépassement du critère pour la baignade a été observé en août (présence de *E. Coli*). Une surveillance plus étroite de ce tributaire fera l'objet des prochains travaux de l'association.

Les causes probables de cette problématique pourraient se situer dans le bassin versant du lac. La collaboration des organismes suivants est envisagée afin d'examiner la situation de ce tributaire : le RAPPEL, la municipalité de Racine et le COGESAF², dont l'association est membre depuis 2022.

À l'hiver 2023, LACPEB s'est inscrit au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du Ministère de l'environnement afin de bénéficier encore plus de l'expertise de professionnels.

Des changements risquent de se produire dans les prochaines années puisque dans la partie de l'agrandissement des limites du parc du Mont Orford concernée par le lac Brais, des installations pourraient amener une augmentation importante de la fréquentation de cet environnement et permettre aux usagers du parc de s'y baigner; la qualité de l'eau du lac sera donc de toute première importance et la collaboration entre la Sépaq et LACPEB constitue un moyen primordial de prévention et de suivi.

² COGESAF Conseil de gouvernance de l'eau des bassins de la rivière Saint-François

PARTIE 3

Pertinence de la collaboration

Le but de cette section est de démontrer que la collaboration entre la SÉPAQ et LACPEB est un incontournable dans les années à venir pour la préservation de la qualité de l'environnement du lac Brais ainsi que pour l'acceptabilité sociale du projet en développement.

LACPEB a commencé ses travaux à l'été 2020 et travaille sans relâche dans le but de protéger le lac et son environnement; l'association a fermement l'intention d'être un partenaire des organismes qui poursuivent le même but. Certaines problématiques sont déjà identifiées et l'association compte sur la collaboration de la Sépaq, dès qu'elle sera mandatée par le gouvernement pour la gestion de l'agrandissement, d'autant plus que «le territoire à l'étude touche au lac Brais sur environ 890 m de rives, soit 17 % de son périmètre. Mise à part une bande d'une dizaine de mètres dans la baie qui est au nord, la totalité de ces terres se situent dans la partie sud-est du lac. » (Document PR3.1 État des connaissances, p.71).

Le document PR3.1 présenté dans le cadre des audiences mentionne d'ailleurs plusieurs aspects intéressants et/ou préoccupants pour l'environnement de ce secteur de l'agrandissement dont voici quelques exemples.

- Dans le secteur situé entre le lac La Rouche et le lac Brais « on trouve plusieurs collines au relief prononcé, dont l'altitude varie de 350 à 410 mètres. Le ruisseau reliant ces deux lacs profite d'ailleurs des importants dénivelés qu'il traverse pour former de belles cascades. » (p.54)

- Le ruisseau du lac Brais alimente le lac La Rouche, c'est son principal tributaire. Le lac La Rouche se déverse ensuite dans le lac Brompton par le ruisseau Ély. (p.70) Ce ruisseau « mesure 1,8 km. Le long de son parcours, on trouve deux étangs : le premier d'une superficie d'environ 3 ha, l'autre d'un peu plus de 8 ha. » (p.61)

- « L'étang du lac Brais (...) couvre une superficie de 12 ha le long du ruisseau qui relie le lac Brais au lac La Rouche. La majorité des rives sont tourbeuses, principalement colonisées par des éricacées et des herbacées. La forêt environnante est variée, abritant des peuplements feuillus et des peuplements mixtes. Des massifs rocheux colonisés par le pin blanc bordent l'étang à quelques endroits. Aucune espèce végétale rare n'a été trouvée, mais le site est jugé comme offrant un bon potentiel pour certaines espèces peu communes associées aux milieux humides. (...) L'étang a été classé « bon » quant à son potentiel de nidification de la sauvagine. Le site a également été désigné « habitat du rat musqué » par le MFFP. » (p.75)

➤ « Au lac Brais, on trouve des frayères pour la perchaude et pour l'omble de fontaine. À l'embouchure du ruisseau reliant le lac Brais au lac La Rouche, on note la présence d'une frayère de truite arc-en-ciel. » (p.108)

➤ « La caractérisation des rives et du littoral des propriétés riveraines du lac Brais, réalisée en 2011, indiquait que 49 % des propriétés nécessitaient un suivi de l'état de leur bande végétale riveraine, celle-ci ayant une largeur inférieure à 5 mètres. Les rives de 95 % de ces propriétés sont cependant naturelles. » (p.71)

Datant de plusieurs années ces informations montrent la nécessité d'une mise à jour et d'une surveillance constante afin de vérifier l'état des rives du lac.

Tel que mentionné antérieurement, une grande partie des terres touchées par l'agrandissement des limites du parc se situent dans la partie sud-est du lac; or, cette partie du lac est aussi celle où l'on retrouve des habitations et donc les personnes préoccupées au premier chef par la préservation de l'environnement du lac et par son accessibilité.

Dans cette partie habitée, outre la Corporation épiscopale catholique romaine de Sainte-Hyacinthe (CECR) et le Camp scout Thomas Demers qui détiennent une partie importante du territoire, on compte 18 propriétés dont plusieurs habitations sont en deuxième ligne par rapport à la rive du lac; six (6) propriétés seulement sont en première ligne, dont les occupants y **habitent à temps plein**. Une telle situation met en évidence le caractère très serein de l'environnement mais en même temps la grande difficulté de surveillance du territoire par les occupants qui y résident à temps plein.

Selon une largeur variable, les rives du côté habité appartiennent à la CECR de telle sorte que pour accéder au lac, les résidents qui vivent dans cet environnement utilisent leur terrain en vertu d'une tradition développée depuis de très nombreuses années.

La CECR a géré un camp de vacances pour les jeunes (Camp Boisjoly) pendant de nombreuses années mais elle a cessé ses activités en 2015 et elle a fermé la plupart de ses installations pour ne laisser que quelques chalets à louer. Pendant l'opération du camp de vacances, la surveillance de la qualité de l'eau du lac pour la baignade et l'éducation à l'environnement pour les jeunes campeurs étaient privilégiées. Pour sa part, le camp scout y tient encore quelques activités surtout en été. Pour le moment, ni l'une ni l'autre des corporations ne s'implique formellement dans les actions de protection de l'association.

Ainsi, malgré le fait que les membres de LACPEB ne soient pas, à proprement parler, propriétaires de la rive, ils investissent beaucoup de temps et d'énergie pour la préservation de cet environnement qu'ils considèrent comme un site exceptionnel. D'une

manière certaine, l'association constitue un rempart d'observation et un partenaire de premier plan pour le Ministère et la SÉPAQ qui ont tout intérêt à être partie prenante des travaux de l'association afin d'assurer la préservation de ce lac et de son environnement pour les générations futures.

PARTIE 4

Le projet

Cette section rappelle d'abord les aménagements prévus dans l'environnement du lac Brais et mentionne certaines observations en lien avec ces aménagements. Sont ensuite présentés les résultats d'un sondage faisant état des préoccupations des membres de LACPEB face aux aménagements envisagés.

Rappel des aménagements et observations

Dans l'environnement du lac Brais, les aménagements prévus se situent en grande partie dans la partie sud-est (partie habitée). Outre un parcours de randonnée pédestre, des sites d'observation, de baignade, d'hébergement de même que la réactivation d'une activité d'escalade sont envisagés. Nous reprenons ici l'essentiel de ces aménagements tirés du Document d'information PR3 et en commentons certains aspects.

Parcours et sites d'observation

- « Boucle Bowker-Brais: ce parcours offrirait des points de vue panoramiques à partir de la falaise Bowker, située au sud-est du tracé proposé. Le sentier amènerait les visiteurs à la pointe sud-est du lac Brais et le long de milieux humides situés en aval, lesquels pourraient être contemplés depuis les hauteurs des affleurements rocheux contigus. » (p.29)

Trois sites d'observation sont indiqués sur la carte des aménagements près de la partie sud-est du lac Brais dans l'environnement qui nous semble longer le tributaire du lac La Rouche et où se trouvent deux étangs.

- « Boucle Fontaine Brais: les points de vue naturels qu'offrirait cette boucle permettraient de voir les limites sud-ouest du secteur La Rouche ainsi que le coteau des chemins de la Grande-Ligne et du Petit-Brompton. » (p.29)

Baignade

➤ « La baignade sera possible **au lac Brais**, au lac Fontaine ainsi qu'au lac Montjoie, là où l'accès à l'eau est possible sans endommager la végétation de la berge. Aucune plage existante dans le territoire visé par l'agrandissement ne sera rechargée et aucune nouvelle plage ne sera aménagée. Mentionnons cependant qu'il n'y aura pas de surveillance et que la baignade sera pratiquée dans la mesure où les visiteurs en acceptent les risques. » (p.33)

Notons qu'aucun emplacement spécifique de baignade n'est indiqué sur la carte des aménagements. Toutefois, si l'on se réfère à la carte et aux connaissances des résidents un endroit spécifique peut être ciblé pour la facilité de son accès, endroit mentionné d'ailleurs en audience comme une « petite plage ».

L'étude de Martel, J.-F. et A. Guérin (2012) cité dans le document sur l'état des connaissances rappelle qu'au lac Brais « près de la moitié du littoral comportait une épaisseur de sédiments supérieure à 50 cm. » (p.71) En effet, les résidents sont à même de constater que la baignade est pratiquement impossible sur une grande partie du lac du côté sud-est, dû à l'épaisseur des sédiments. La seule petite plage baignable est ciblée par la Sépaq; traditionnellement utilisée par les citoyens vivant près du lac, l'interdiction de s'y baigner, sans acquitter les droits d'accès, constituera une perte de jouissance importante.

Hébergement

➤ « Au lac Brais: quelques emplacements de camping rustique et trois refuges. » (p.42)

Notons qu'un emplacement de **camping rustique** est utilisé l'été seulement, peut accueillir jusqu'à six personnes et qu'aucun point d'eau potable n'y est disponible. Un cours d'eau (rivière ou lac) se trouve à proximité. Le document d'information ne précise aucunement le nombre de campings rustiques prévus. Les chiffres de cinq à sept ont été mentionnés lors des audiences. Si on fait l'hypothèse que les campings rustiques sont complets **pour une journée**, il pourrait donc y avoir entre 30 et 42 personnes par jour dans l'environnement immédiat du lac Brais, toutes ces personnes pourraient avoir accès à la baignade au lac...sur une petite plage...Sans compter les personnes supplémentaires qui pourraient avoir l'idée d'installer leur tente autour des plateformes en place.

Quoi de mieux après une randonnée pédestre de se faire un beau feu de camp et de déguster des guimauves : comme le site de refuges et de plate-forme est éloigné du stationnement, comment les participants pourront-ils se procurer du bois? Est-ce que la

SEPAQ va livrer des bûches? Sinon on comprendra que les randonneurs peuvent facilement marcher dans la nature et ramasser tout ce qu'ils peuvent trouver sous la main.

« Les **refuges** sont des abris quatre (4) saisons, de type communautaire, sans électricité. Les randonneurs peuvent y passer la nuit et sont accessibles à tous. Les randonneurs peuvent donc s'y arrêter pour une pause. On y trouve lits, table et poêle pour le chauffage. Des toilettes sèches, communes avec les sites de camping rustiques, seront situées à proximité. » (p.42 Document d'information).

Le document d'information ne précise pas combien de personnes peuvent y dormir la nuit, ni combien de personnes peuvent être présentes en journée. De plus, il n'est aucunement mentionné la nécessité de réserver une place si on veut y dormir la nuit. Puisque ces refuges sont de type communautaire, il faut s'attendre à ce que plusieurs personnes à la fois s'y retrouvent. Faisons l'hypothèse que quatre (4) personnes à la fois peuvent être dans un refuge dans une même journée; pour les trois refuges il faudra ajouter 12 personnes aux 30 à 42 autres présentes dans les campings rustiques...Ainsi plus de 50 personnes pourraient se retrouver sur la petite plage du lac Brais une même journée, sans compter quelques marcheurs qui pourraient aussi vouloir se baigner...

Après des activités de randonnée pédestre, certaines personnes pourraient éprouver le besoin de se laver; comme il y a un lac à proximité et aucun autre aménagement pour de l'eau, il est probable que ces personnes se lavent dans le lac; avec quelle sorte de savon (pour le corps, pour les cheveux)? Est-ce que la Sépaq interdira une telle activité, si oui comment assurer un contrôle?

Enfin, même si ces aménagements ne sont pas dans l'environnement immédiat du lac Brais et ne sont pas communautaires, les sept camps rustiques prévus au lac Fontaine risquent d'augmenter sensiblement la fréquentation au lac Brais, en toute saison; la boucle de randonnée pédestre Fontaine-Brais pouvant y donner accès. Notons que le document d'information ne précise pas le nombre de personnes que chacun des ces camps peut recevoir.

Le parcours de randonnée pédestre semble longer d'assez près la partie sud-ouest du lac Brais pour que les randonneurs soient tentés de s'y baigner même si les terres de l'agrandissement ne seront pas sous la responsabilité de la Sépaq. Des sentiers tracés sur les terres publiques mènent déjà au lac Brais dans ce secteur, des baigneurs et plusieurs sites dégagés pour des feux de camp y ont été aperçus par des membres de l'association.

Enfin la fréquentation de ce secteur augmentera certainement au fur et à mesure que les gens en seront informés. Notons par exemple l'article paru récemment dans la revue Géo plein air du printemps 2023 (p. 45) dans lequel sont spécifiquement mentionnés 5 km de sentiers « faits maison qui mènent à une plage de sable du lac Brais »...en attendant

l'accès sur les terres de la Sépaq. Il faut aussi prévoir les développements des villes comme Sherbrooke, Magog, Bromont et Granby, toutes à plus ou moins 35-45 minutes de Racine. L'augmentation de la population de ces villes et la publicité inhérente au développement des activités de la Sépaq viendra nécessairement ajouter à la fréquentation des installations prévues.

Escalade

➤ « Paroi du lac Brais. Réactivation possible: Des discussions préalables ont eu lieu avec la FQME, mais d'autres rencontres subséquentes seront nécessaires afin de confirmer son intérêt à réaménager cette paroi de manière sécuritaire et conforme aux bonnes pratiques ainsi que l'échéancier de ses travaux d'aménagement, le cas échéant. »³ (p.34)

L'accès à cette paroi étant encore hypothétique, il est difficile d'estimer l'impact de cet éventuel aménagement pour la fréquentation dans l'environnement du lac Brais.

Aux commentaires précédemment émis, LACPEB veut faire connaître les principales préoccupations de ses membres à la suite de l'information qui leur a été fournie lors des échanges virtuels.

Sondage auprès des membres de LACPEB

Au printemps 2021, le Conseil d'administration de LACPEB a procédé à un sondage visant à connaître le point de vue de ses membres sur les aménagements proposés lors des deux premières rencontres virtuelles tenues en collaboration avec le Ministère et la Sépaq. Il s'agissait d'un sondage de type LimeSurvey tenu grâce à la collaboration de madame Catherine Mounier, professeure au département des sciences biologiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Les principales thématiques du sondage touchaient la perception des effets sur la qualité de l'eau, de la flore et de la faune, la tranquillité et la sécurité personnelle des citoyens et de leurs installations (augmentation de la fréquentation du lac, de la circulation automobile), les inquiétudes quant aux développements futurs.

³ FQME Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade

Presque 60% pour cent des membres (58,95%) ont répondu au questionnaire. De ce nombre, 76,19% habitaient au lac depuis plus de 10 ans, 57,14% y habitaient de manière permanente, 85,71% étaient propriétaires, 52,38% des répondants habitaient ailleurs qu'en bordure du lac. La plupart des répondants (90,48%) utilisaient le lac pour la promenade sur l'eau.

Une échelle à trois niveaux a été utilisée : pas du tout préoccupé, un peu préoccupé ou très préoccupé.

Les résultats de ce sondage montrent que :

- sur les effets sur la qualité de l'eau du lac, **60%** des répondants sont très ou un peu préoccupés;
- sur les effets sur la flore et la faune, **60%** des répondants sont très ou un peu préoccupés;
- La plupart des répondants ne sont pas du tout préoccupés des effets sur leur sécurité personnelle (**65%**). À peine 25% sont très ou un peu préoccupés.

Par contre, les avis sont plus partagés à propos des effets sur leurs installations (quai, bateau, terrain, maison, etc) : les répondants qui sont très préoccupés et un peu préoccupés représentent **55%**.

Les gens anticipent que les promeneurs ou les campeurs qui voudront utiliser le lac apporteront des équipements gonflables et mécaniques et pourront accoster au hasard sur les rives du lac.

- une préoccupation importante est manifestée quant aux inconvénients qu'entraîneraient des développements ultérieurs. Les pourcentages de ceux qui sont un peu préoccupés et de ceux qui le sont beaucoup représentent 65% des répondants.

Ainsi dès le début des consultations, les membres de l'association manifestaient une certaine inquiétude quant à la possibilité d'agrandissements ultérieurs.

PARTIE 5

Recommandations pour l'environnement du lac Brais

Selon le document d'information, « Il n'est pas prévu de procéder, à court terme, à de nouvelles acquisitions permettant un agrandissement ultérieur du parc national. Cependant, dans les prochaines années, si une occasion d'acquérir des terrains se présentait ou si une demande d'intégration d'un terrain était formulée par le milieu régional ou local, une analyse serait effectuée par le MELCCFP, en collaboration avec la Sépaq, et ce, afin d'évaluer la contribution de cet ajout à la mission de conservation et d'accessibilité du parc national. L'analyse de ces éventuelles opportunités se déroulerait dans le respect des attentes de la population et des collectivités. » (p.43)

Jusqu'à maintenant, le lac Brais est un milieu qui a été bien protégé, mais il devient de plus en plus fragile et aux prises avec des problématiques de plantes aquatiques, entre autres. Les membres de LACPEB ont manifesté leurs préoccupations pour tout agrandissement ultérieur. L'augmentation de la fréquentation du lac ne ferait qu'aggraver les problématiques qui se dessinent. **En conséquence, il serait souhaitable que toute autre acquisition de terrains soit dévolue à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité exclusivement.**

De manière générale, les recommandations suivantes découlent de notre analyse du projet et des démarches réalisées par LACBEB

- Privilégier la mission de conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel.
- Éviter l'acquisition de nouveaux territoires en vue d'y développer des aménagements.
- S'il devait y avoir acquisition de nouveaux territoires, s'assurer qu'ils seront réservés à des fins de conservation de la biodiversité.
- Assurer une collaboration étroite entre la Sépaq et LACPEB.
- Assumer la responsabilité partagée (coûts et personnel) des opérations de protection de l'eau du lac et de ses rives.
- Compte tenu de l'augmentation probable de l'achalandage de voitures dans les environs de Racine et du lac Brais possiblement, afficher à l'entrée du chemin Petit Brompton, le fait que cette route ne mène pas aux installations du parc du Mont-Orford, ceci pour assurer la tranquillité et la sécurité des citoyens qui y vivent.

Plus spécifiquement à propos des aménagements suivants, nous recommandons et demandons quant :

➤ *aux pistes de randonnée pédestre et sites d'observation:*

- ✓ d'éviter à tout prix que ces pistes soient tracées dans ou près de la bande riveraine;
- ✓ de prévoir des modalités pour que les randonneurs ne s'aventurent pas dans les pistes « maison » qui sont déjà tracées et visibles;
- ✓ de baliser très étroitement l'accès aux sites d'observation qui, nous semble-t-il, se situent dans des milieux fragiles, le long de la décharge du lac.

➤ *à la baignade*

- ✓ de baliser de manière très précise les accès à un lieu de baignade et d'en limiter le nombre de personnes qui pourraient y avoir accès. Compte tenu du territoire qui sera sous la responsabilité de la Sépaq, un seul lieu de baignade nous apparaît plausible; à notre avis, ce lieu ne peut recevoir plusieurs personnes à la fois compte tenu de l'espace réservé à la plage.
- ✓ d'interdire à tout prix d'apporter des équipements gonflables, mécaniques ou autres pour pratiquer une activité nautique sur le lac. La partie ouest du lac ne comportant aucune résidence occupée à temps plein il y a de forts risques pour un usage abusif et incontrôlé.
- ✓ d'insister sur le fait que la baignade est aux risques et périls des baigneurs (les habitants autour du lac ne sont pas des sauveteurs);
- ✓ de prévoir des poubelles et autres facilités pour assurer la propreté des lieux;
- ✓ d'informer la population que seuls les savons biodégradables sont permis pour un lavage dans le lac et de prévoir un endroit pour que les utilisateurs puissent s'en procurer.

➤ *à l'hébergement*

- ✓ de limiter au maximum le nombre de campings rustiques et de refuges; compte tenu du milieu fragile et restreint où ils sont prévus et qu'il faudra déboiser pour les construire et les installer;
- ✓ Un camping rustique pouvant recevoir 6 personnes, leur nombre ne devrait pas dépasser trois (3) à condition que les trois refuges ne reçoivent que quatre (4) personnes à la fois.

- ✓ d'interdire l'utilisation du bois prélevé dans la nature pour les feux de quelque nature que ce soit;
- ✓ d'élaborer et de diffuser un code de bonne conduite pour l'utilisation responsable du plan d'eau (respect des rives, des résidents, utilisation de produits dont l'innocuité est assurée, non utilisation des matériaux naturels etc).

CONCLUSION

En résumé LACPEB joue un rôle important dans la préservation du Lac Brais qui se caractérise actuellement par le peu de personnes qui l'utilisent. Avec l'incertitude de l'impact d'une ouverture grand public, la délimitation et la gestion des accès devrait considérer la fragilité de l'environnement. Le plan d'eau étant peu utilisé depuis de nombreuses années, l'association a peu de recul pour évaluer l'impact des aménagements prévus.

Pour conclure, LACPEB est fière de participer à ces échanges et souhaite que ses préoccupations soient considérées.

En étant partenaire avec la municipalité de Racine, le maintien d'une constante communication favorisera une évolution constructive avec la Sépaq face à ce projet de grande ampleur.

Sachant et considérant l'expertise de la Sépaq dans ses projets antérieurs, la concrétisation de celui-ci pourrait permettre de respecter et d'améliorer l'environnement avec beaucoup de rigueur.

RÉFÉRENCES

LACPEB (2020). Statuts et règlements. Adoptés le 24 octobre en Assemblée générale.

Gouvernement du Québec (2022). Projet de modification des limites du parc national du Mont-Orford. Document d'information PR3.

Gouvernement du Québec (2022). Projet de modification des limites du parc national du Mont-Orford. Document État des connaissances PR3.1

RAPPEL, Laniel, Mélissa (2023). Suivi de la qualité de l'eau du lac Brais; analyse des données de 2020 à 2022. 23 p.

Revue GÉOPLEINAIR. (Printemps 2023). pp 43-46



Merci de l'attention portée à ce document !

Pour information : 450-532-2249 lacpeb.info@gmail.com

Les membres du Conseil d'administration de L'Association des citoyens voués à la protection de l'environnement et du lac Brais ont contribué à la rédaction de ce mémoire.

Jean-Pierre Charest, président

Yves Beaucaire, vice-président

Louise Paradis, secrétaire-trésorière

Martine Pinet, administratrice

Yves Trépanier, administrateur